

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt, le mercredi dix-neuf février, à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle du CIAS de Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi trois février par le Président du Syndicat Mixte.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le mercredi dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil pouvant valablement délibérer à cette occasion sans conditions de quorum.

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de présents : 13
 Nombre de votants : 14

Abstention : -
 Pour : 14
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 19 février 2020					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BERNARD	Francine	x			
BOUCHAUD	Guy		x		
BOYER	Jean-Jacques	x			
BUFFAT	Marc	x			
CHAPUIS	Bruno				
COUTURIER	Pierre-Yves				Philippe BANCHIERI
COUVY	Jean-Paul				
DAGNAUD	Françoise	x			
FAURE	Michèle	x			
GENDREAU	Jean-Jacques				
GOURSOLLE	Corinne				
GROLHIER	Jean-Pierre	x			
GUIGNE	Pierre				
HYVOZ	Isabelle		x		
JUGE	Jean-Claude				
LACHAUD	Patrick	x		Arrivée à compter de la délibération 2020-02-19-04	
LAFAYE	Francis	x			
LALANNE	Jean	x			
LAMONERIE	Bruno		x	Jean-Jacques BOYER	
LAPEYRE	Jean-Marie				
MARTINOT	Claude	x		Arrivée à compter de la délibération 2020-02-19-04	
MAURUSSANE	Annick				
MECHINEAU	Pascal	x			
NADAL	Jeannik				
OUISTE	Alain				
SAVOYE	Gérard				
TRICOIRE	Alain				
VIROULET	Pierrot				
		12	3	1	1
Nadine HERMAN, suppléante est excusée					

Secrétaire de séance : Pascal MECHINEAU

Objet : Montant de la cotisation 2020

AR PREFECTURE

024-200068260-20200219-2020021907-DE
 Regu le 25/02/2020

Objet : Montant de la cotisation 2020

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le comité syndical décide de fixer le montant de la cotisation 2020 des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte à 1,50 € par habitant (sur la base de la population totale des populations légales de l'INSEE millésimées 2017 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2020).



Le Président,
Jean-Pierre GROLHIER

Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Pour copie conforme,

Publié et Affiché le

AR PREFECTURE

024-200068260-20200219-2020021907-DE
Regu le 25/02/2020